DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260702-20260711-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 2 juillet à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 13

V. Elshout, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, J. Brézel, C. Duchêne, M. Franco Sanhez, C. Guilment

Etaient absents : 0

Etaient excusés : 0

Monsieur Chesnel a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 25 juin 2026

Date d'affichage : 26 juin 2026

****

Délibération 2026-07-11

Objet : Demandes subventions associations

Madame le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions

ASTC

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association Sportive Tremblay Chauvigné qui demande à bénéficier d'une subvention comme dédommagement de l'utilisation d'une salle des fêtes dans une commune extérieure.

L'ASTC a dû organiser en 2024,son repas annuel du 10 février 2024, dans une commune voisine. L'association demande à bénéficier de la prise en charge des frais de location, à savoir 340.00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité vote une subvention de 340.00 € à l'ASTC, correspondant aux frais de la location.

Twirling club Maen Roch

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention à participation de 2 jeunes au Championnat de France catégorie sénior. Madame le Maire présente à l'assemblée les frais engendrés par le déplacement à Saint-Dié-des-Vosges (88). Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote une subvention de 35 € par participante de Chauvigné au championnat de France.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260702-20260711-DE

Classe 6

Une demande de dédommagement d'utilisation de la salle des fêtes de Rimou pour la fête des classes 6 sera déposée en mairie prochainement.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

